

Acteur incontournable pour l'aménagement du territoire

Le SDEE, outil indispensable aux collectivités pour porter tous les projets structurants en matière d'aménagement du territoire, a tenu son assemblée générale. Pour 2024, les projecteurs se focalisent évidemment autour des énergies renouvelables. explications...

Réunissant la totalité des 152 communes lozériennes et 10 établissements publics de coopération intercommunale, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement (SDEE) accompagne quotidiennement ses collectivités adhérentes dans la réalisation de leurs projets. Comme le souligne son directeur Laurent Linas, « dans un département rural comme celui de la Lozère, il constitue un outil de mutualisation indispensable au bon fonctionnement de différentes missions de service public ». Gestion des déchets, énergie, projets structurants, le SDEE « à l'écoute des collectivités, propose un accompagnement de proximité, adapté aux besoins de chacune d'elles », souligne le président Alain Astruc lors de l'assemblée générale qui a eu lieu jeudi 4 avril à Mende. Évidemment, l'air du temps souffle désormais vers les projets portants sur les équipements en énergies renouvelables. Là aussi, le rôle du SDEE, selon Laurent Linas est de « répondre aux collectivités par le portage de projets » en assurant le pilotage, l'accompagnement au quotidien et même en appuyant jusqu'aux prospectives des développements ultérieurs. Et cela dans un but unique: « maximiser les retombées économiques pour le territoire ».

Énergies renouvelables : une SEM, c'est mieux

Les projets, c'est bien, mais avoir les outils pour les porter, c'est mieux. Voilà le fil rouge qui a conduit à la création d'une Société d'économie mixte (SEM) pour accompagner le



▲ Temps fort de l'année, l'assemblée générale du SDEE a permis de présenter aux élus des collectivités les prospectives 2024. PHOTO JCA/LLN

développement des projets d'énergie renouvelable d'envergure en Lozère. Cette réflexion engagée par le SDEE depuis 2022, poursuit une logique de mutualisation de moyens. Dans la continuité de cette réflexion, plusieurs collectivités ont sollicité le Syndicat afin d'étudier la faisabilité de projets photovoltaïques au sol. L'objectif de production renouvelable supplémentaire de 500 GWh que s'est récemment fixé le territoire dans le cadre de la Conférence territoriale énergies renouvelables confirme lui aussi la nécessité d'un tel outil, dont la création est prévue d'ici l'automne 2024.

Gros chantier, parce qu'il concerne tout le territoire, l'implantation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques, viendra compléter le maillage existant et répondre à une augmentation régulière de l'utilisation.

En matière d'écoresponsabilité, les efforts du SDEE porteront également en 2024 sur le déploiement de nouvelles filières de traitement des déchets, pour répondre à la réglementation qui oblige désormais à mettre à disposition de tous les usagers une solution de tri à la source. Le SDEE a

également engagé la création d'un casier amiante sur son site de stockage de Redoundel, dont la mise en service est prévue à l'automne. Enfin, la mise en place de la nouvelle filière "REP", dédiée à la gestion des produits et matériaux de construction du bâtiment sera progressivement réalisée sur l'ensemble des déchèteries lozériennes.

Cette année, le SDEE va également accompagner la construction d'un réseau de chaleur au bois destiné au chauffage de plusieurs bâtiments publics à Saint-Étienne-Vallée-Française. Le Syndicat assurera ainsi la réalisation de l'équipement, dont l'exploitation sera ensuite directement prise en charge par la commune.

Enfin, pour faire face à l'augmentation régulière de l'activité du SDEE, au renforcement de ses compétences et de ses équipes, l'acquisition d'un nouveau siège social se faisait indispensable. Le président Astruc a annoncé que l'actuel hôtel consulaire de la CCI a été retenu comme choix stratégique. Le déménagement est attendu pour 2025, dès que la CCI aura elle-même investi ses nouveaux locaux.

JEAN-CLAUDE ASTRUC